

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 06 janvier 2020

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Jean-Louis BONAN représenté par Christian BURLÉ - Odile BONTHOUX représentée par Jacques BOUDON - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Christine CAPDEVILLE représentée par Georges ROSSO - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sophie DEGIOANNI représentée par Jacky GERARD - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Guy ALBERT - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Véronique PRADEL - Rémi MARCENGO représenté par Sylvia BARTHELEMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Marc POGGIALE - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Serge PEROTTINO représenté par Bernard DESTROST - Claude PICCIRILLO représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Claude FILIPPI - Bruno GILLES - Garo HOVSEPIAN - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER représentée à 10h07 par Solange BIAGGI - Jean HETSCH représenté à 10h40 par Yves VIDAL - Bernard DESTROST représenté à 11h20 par Roland MOUREN - Roland GIBERTI représenté à 11h20 par Gérard GAZAY - Stéphane PAOLI représenté à 11h47 par Arnaud MERCIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 12h16 par Yves MORAINÉ - Michel DARY représenté à 12h20 par Marie-France DROPHY-OURET - Maxime TOMMASINI représenté à 12h46 par Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 13h04 par Jean MONTAGNAC.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h00 - Dany LAMY à 10h30 - Samia GHALI à 10h30 - Chrystiane PAUL à 11h00 - Bernard RAMON à 11h10 - Albert LAPEYRE à 11h15 - Bernard JACQUIER à 11h22 - Didier PARAKIAN à 11h30 - Michel LEGIER à 11h40 - Roger PELLENC à 11h50 - Roger MEI à 11h52 - Hervé FABRE AUBRESPY à 12h00 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Josette FURACE à 12h12 - Irène MALAUZAT à 12h14 - Albert GUIGUI à 12h13 - Sandra DUGUET à 12h20 - Philippe GRANGE à 12h20 - Philippe GINOUX à 12h20 - Yves BEAUVAL à 12h20 - Yves VIDAL à 12h20 - Eliane ISIDORE à 12h24 - Jean ROATTA à 12h25 - Jeanne MARTI à 12h25 - Marie-Louise LOTA à 12h30 - Véronique PRADEL à 12h36 - Patrick VILORIA à 12h36 - Jocelyne TRANI à 12h42 - Philippe DE SAINTDO à 12h55 - Jean-Louis CANAL à 13h00 - Francis TAULAN à 13h00 - Sylvaine DI CARO à 13h00 - Josette VENTRE à 13h02 - Emmanuelle SINOPOLI à 13h07 - Didier ZANINI à 13h15 - Luc TALASSINOS à 13h09 - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Arlette FRUCTUS à 13h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 002-8043/19/CM

■ Approbation de la révision d'opérations d'investissement du Pôle Voirie, Espace Public destinées aux opérations de voirie sur les voies métropolitaines et leurs dépendances sur le Territoire Marseille-Provence

MET 19/12433/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à la délibération HN 56-187/16/CM du 28 avril 2016, le Conseil de la Métropole a délégué au Conseil de Territoire Marseille-Provence, comprenant les communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons, l'exercice de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace métropolitain.

Dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2020, sont inscrites 7 opérations d'investissement qui nécessitent une révision de leurs autorisations de programme.

Concernant l'opération n°2012113400 ayant pour objet « Marseille – Etude de stationnement avenue des Chutes Lavie du n°1 jusqu'à Guigou », l'AP initiale était de 2 400 000 € TTC. Des contraintes techniques sont apparues en cours de réalisation des travaux : nécessité de réaliser une partie des travaux de nuit, pour limiter l'impact circulaire et apparition de travaux supplémentaires imprévisibles induisant des surcoûts (notamment, purges de réseaux, ajouts de fourreaux...). En conséquence, l'AP doit être complétée d'un montant de 350 000 € TTC, la portant ainsi à 2 750 000 € TTC.

Pour l'opération n°2015118400 relative à « Marseille – Aménagement des voies aux abords de l'accès au lycée de Marseillevy », l'autorisation de programme initiale était de 850 000 € sur la base d'une première estimation. L'opération a donné lieu à une modification de programme portant notamment sur un élargissement du périmètre des travaux. De ce fait, il convient de revaloriser cette opération à hauteur de 1 200 000 € TTC (soit + 350 000 € TTC).

Pour l'opération n°2015114500 relative à la « Circulation, signalisation, tunnel », il convient de prendre en compte d'une part, la remise aux normes des plans de réseaux de classe A et, d'autre part, l'achat de matériels d'exploitation de trafic indispensables, dans les consultations qui vont être lancées courant 2020. Afin de permettre le lancement desdites consultations, une augmentation de 1 750 000 € TTC de l'autorisation de programme est nécessaire.

Dans le cadre de l'opération n°2015108000, relative à « Marseille – Aménagement de la place Baverel à Saint Anne et réorganisation du stationnement », les marchés publics (Maîtrise d'œuvre, SPS, et travaux) ayant été attribués, le montant connu de ces contrats dépasse le montant de l'AP initiale, ceci en raison du choix d'un aménagement plus qualitatif des lieux (traitement total en pierres calcaires). Le montant de l'AP est donc revalorisé à hauteur de 910 000 € TTC (+ 510 000 € TTC).

L'opération n°2011111500 concernant « Saint-Victoret – Voies Jean Mermoz et Deloustal » doit être révisée à hauteur de 1 200 000 € TTC. Ce montant correspondant à la prise en compte des travaux d'aménagement (+ 1 000 000 € TTC ajouté à l'Autorisation de Programme d'étude).

L'opération n°2019103500 relative à « Marseille 13012 – Requalification de la rue Montaigne et de la Place de l'Eglise » comprend désormais un périmètre élargi à la rue Meisserel avec un traitement qualitatif supérieur à ce qui était prévu initialement (mise en place de pierres calcaires en lieu et place du béton désactivé sur la place du Caire). En conséquence, le volume de l'autorisation de programme doit être modifié (+ 900 000 € TTC) et porté à 2 900 000 € TTC.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 06 janvier 2020

Enfin, en raison de l'ajout de travaux d'éclairage public en sus des prescriptions techniques qui se sont rajoutés en cours d'exécution des travaux, au sein de l'opération n°2017106800 intitulée « Allauch – Aménagement accès du Lycée Enco de Botte », le montant de l'AP n'est plus suffisant pour réaliser la dite opération. Une revalorisation à hauteur de 6 000 000 € TTC est nécessaire (+ 1 000 000 € TTC sur le montant initial de l'opération).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 17 décembre 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision des opérations présentées ci-dessous pour un montant total de 5 860 000 euros TTC ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la révision des opérations d'investissement suivantes :

SOUS - POL.	N° D'OPE. Fils	LIBELLE	Montant de l'AP existante	Montant de la revalorisation demandée	Montant de l'AP revalorisée
C310	2012113400	MARSEILLE – ETUDE DE STATIONNEMENT AVENUE DES CHUTES LAVIE DU N°1 JUSQU'A GUIGOU	2 400 000	+ 350 000	2 750 000
C310	2015118400	MARSEILLE - AMENAGEMENT DES VOIES AUX ABORDS DE L'ACCES AU LYCEE DE MARSEILLEVEYRE	850 000	+350 000	1 200 000
C360	2015114500	CIRCULATION SIGNALISATION	37 657 180,29	+ 1 750 000	39 407 180,29

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 06 janvier 2020

		TUNNEL			
C310	2015108000	MARSEILLE – AMENAGEMENT DE LA PLACE BAVEREL A SAINT ANNE ET REORGANISATION DU STATIONNEMENT	400 000	+ 510 000	910 000
C310	2011111500	ST VICTORET – VOIES JEAN MERMOZ ET DELOUSTAL	200 000	+ 1 000 000	1 200 000
C310	2019103500	MARSEILLE 13012- REQUALIFICATION DE LA RUE MONTAIGNE ET DE LA PLACE DE L'EGLISE	2 000 000	+ 900 000	2 900 000
C310	2017106800	ALLAUCH- AMENAGEMENT ACCES DU LYCEE ENCO DE BOTTE	5 000 000	+ 1 000 000	6 000 000
TOTAL DES REVISIONS				+ 5 860 000	

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2020 et suivants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence :

2015114500, 2015118400, 2012113400, 2015108000, 2011111500, 2019103500, 2017106800 – Programme 14 – Sous programme 14 1 - Nature 2031, 21578, 4581 – Fonction 844 – Sous-politique C310.

Les recettes seront constatées aux budgets 2020 et suivants de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence: Opérations 2015114500, 2012113400 – Programme 14 - Nature 4582 – Fonction 844 – Sous-politique C310

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC